



21.12.2017

---

## **Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail**

### **Déclaration commune des participants à la Conférence nationale**

---

#### **1. Préambule**

La Conférence nationale contribue, grâce à des mesures ciblées, à créer un environnement propice à la formation professionnelle initiale, à la réadaptation et au maintien de l'employabilité des personnes en situation de handicap suite à une maladie, un accident ou depuis la naissance.

L'intégration des personnes en situation de handicap est une tâche qui engage l'ensemble de la société. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, la Constitution fédérale, les politiques fédérales et cantonales en faveur des personnes en situation de handicap et les réglementations en la matière ainsi que les assurances sociales forment le cadre des activités d'intégration de tous les acteurs impliqués.

Les personnes en situation de handicap possèdent des ressources qui peuvent et doivent être mieux exploitées, tant pour des raisons de politique d'égalité que de politique sociale et de santé que pour des considérations de politique économique et d'économie d'entreprise. La reconnaissance et la valorisation des ressources de ces personnes leur permettent d'apporter une contribution au développement de la société et de l'économie, à laquelle nous ne devrions pas renoncer.

Les évolutions de ces dernières années montrent que des progrès ont été accomplis en matière d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, qu'il s'agit de poursuivre. La Conférence nationale vise ainsi à encourager la mise en réseau, à développer de bonnes pratiques et à faciliter les échanges et le transfert de connaissances, afin de créer les conditions cadres favorables au renforcement de la collaboration entre les acteurs de la réadaptation et de réaliser de nouvelles avancées concrètes.

## 2. Déclaration commune

Les participants à la Conférence nationale approuvent la déclaration commune suivante :

### **Conscients**

- que, conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, l'égalité des personnes en situation de handicap est une tâche qui engage l'ensemble de la société,
- que l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap contribue à favoriser leur participation à la vie sociale, à pérenniser la mission des organismes de sécurité sociale et à pallier la pénurie de personnel qualifié,

### **convaincus**

- que les personnes en situation de handicap possèdent un potentiel d'intégration qui doit être encouragé et mieux valorisé, tant pour des raisons de politique d'égalité que de politique sociale et de santé que pour des considérations de politique économique et d'économie d'entreprise,
- que des initiatives exemplaires existantes peuvent être développées et adaptées dans d'autres contextes,
- que l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ne peut réussir qu'à condition que tous les acteurs agissent dans le respect mutuel et s'engagent de manière ciblée,

### **et mus par la volonté de concrétiser les cinq axes priorités dans le cadre de la Conférence nationale, à savoir :**

- encourager le développement de conventions de collaboration sectorielles en faveur de l'intégration professionnelle ;
- promouvoir l'établissement d'instruments communs permettant aux employeurs, aux employés, au corps médical et aux assureurs d'agir de manière coordonnée en cas d'incapacité de travail des employés ;
- créer les conditions favorables au rapprochement entre la psychiatrie et le monde du travail ;
- encourager l'acquisition, la certification et la reconnaissance par les branches des compétences professionnelles des personnes en situation de handicap;
- renforcer les incitations pour les employeurs à engager et à maintenir en emploi des personnes en situation de handicap;

### **les participants à la Conférence nationale se déclarent prêts à**

- soutenir les mesures et les pistes élaborées en commun dans le cadre de la Conférence nationale,
- soutenir, dans le cadre de leurs compétences et de leurs possibilités, et dans un esprit de collaboration avec les acteurs impliqués, le développement et la mise en œuvre des mesures et des pistes identifiées,
- poursuivre de manière concrète et ciblée la mise en réseau, le développement de bonnes pratiques, les échanges et le transfert de connaissances dans le cadre du suivi de la Conférence nationale.

L'Office fédéral des assurances sociales et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées suivent la mise en œuvre des pistes d'action et en communiquent les avancées en coordination avec le rapport sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap.

### **Participants à la Conférence nationale :**

- Associations patronales : Union patronale suisse (UPS), Union suisse des arts et métiers (usam), Fédération des entreprises romandes (FER), Centre Patronal
- Organisations syndicales faitières et syndicats : Union syndicale Suisse (USS), Travail.Suisse, Unia, Syna
- Conférences des directeurs cantonaux : Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)
- Organisations d'aide aux personnes handicapées : Inclusion Handicap, Pro Infirmis, Pro Mente Sana
- Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap
- Assureurs : Conférence des offices AI (COAI), Suva, Association suisse d'assurances (ASA)
- Corps médical : FMH, Société suisse de psychiatrie et psychothérapie, Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe)
- Compasso
- Offices fédéraux : Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)
- Président de la Commission AVS/AI